

**SITUATION ANNUELLE DE AL AMANAH PRUDENCE FCP ARRETEE AU 31/12/2009****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de AL AMANAH PRUDENCE FCP arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société Compagnie de Gestion & de Finance (CGF). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de AL AMANAH PRUDENCE FCP, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES****AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**

(Unité : en D.T.)

	Note	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>589 456</b>	<b>486 775</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	160 617	217 794
b - Obligations et valeurs assimilées	4-2	428 839	268 981
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4-4	<b>146 539</b>	<b>33 103</b>
a - Placements monétaires		112 727	0
b - Disponibilités		33 812	33 103
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>105</b>	<b>62</b>
a - Dividendes et intérêts à recevoir		105	62
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>935</b>	<b>102</b>
a - Débiteurs divers		935	102
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>737 035</b>	<b>520 042</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>		<b>4 155</b>	<b>3 464</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>62</b>	<b>40</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 217</b>	<b>3 504</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>732 818</b>	<b>516 538</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	4-6	<b>711 935</b>	<b>488 760</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>20 883</b>	<b>27 778</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		20 878	27 778
<b>ACTIF NET</b>		<b>732 818</b>	<b>516 538</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>737 035</b>	<b>520 042</b>
<b>ETAT DE RESULTAT</b> (Unité : en D.T.)			
		Période du 01/01/2009 Au 31/12/2009	Période du 21/02/2008 Au 31/12/2008
	Note		
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4-3	<b>22 937</b>	<b>17 225</b>
a - Dividende		7 583	6 132
b - Revenus des obligations et autres valeurs		15 354	11 093
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4-5	<b>3 754</b>	<b>189</b>
a - Revenus des bons de trésor		155	0
b - Intérêts sur comptes courants		620	189
c - Revenus des autres placements monétaires		2 979	0
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>26 691</b>	<b>17 414</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4-7	<b>-6 876</b>	<b>-3 519</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>19 815</b>	<b>13 895</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	4-8	<b>-2 802</b>	<b>-2 422</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 013</b>	<b>11 473</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>3 865</b>	<b>16 305</b>
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE</b>		<b>20 878</b>	<b>27 778</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-3 865</b>	<b>-16 305</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres		14 519	1 081
Plus (ou moins) valeurs réalisées/ces de titres		10 109	9 957
Frais de négociation		-3 030	-1 929
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>38 611</b>	<b>20 582</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2009 Au 31/12/2009	Période du 21/02/2008 Au 31/12/2008
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>38 611</b>	<b>20 582</b>
a - Résultat d'exploitation	17 013	11 473
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	14 519	1 081
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	10 109	9 957
d - Frais de négociation de titres	-3 030	-1 929
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-27 774</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>205 443</b>	<b>395 956</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>221 166</b>	<b>1 461 414</b>
- Capital	200 000	1 333 500
- Régularisation des sommes non distribuables	17 039	55 612
- Régularisation des sommes distribuables	4 127	72 302
- Droits d'entrée	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>-15 723</b>	<b>-1 065 458</b>
- Capital	-14 300	-973 500
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 325	-46 724
- Régularisation des sommes distribuables	-261	-55 996
- Droits de sortie	163	10 762
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>216 280</b>	<b>416 538</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début de période	516 538	100 000
b - en fin de période	732 818	516 538
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>		
a- en début de période	4 600	1 000
b - en fin de période	6 457	4 600
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,492</b>	<b>112,291</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>6,45%</b>	<b>14,33%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31-12-09**

**1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Al AMANAH Prudence FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de fonds propres.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31.12.2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.09 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 31.12.09 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

### 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1- Note sur les actions, valeurs assimilées et droits attachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits attachés totalisent au 31-12-2009 un montant de 160 617 dinars et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
ADWYA	1200	9 721	10 087	1,37%
ASSAD	250	3 100	3 115	0,42%
ATTIJARI BANK	700	14 215	15 028	2,04%
ATTIJARI BANK NS 2009	87	1 834	1 834	0,25%
BIAT	500	27 774	32 017	4,34%
BTE ADP	680	20 957	20 977	2,85%
CIL	300	5 635	8 539	1,16%
MONOPRIX	100	16 520	23 259	3,16%
SOMOCER	1500	2 895	2 800	0,38%
TUNINVEST SICAR	1300	14 595	15 120	2,05%
UIB	500	9 000	9 155	1,24%
<b>TOTAL</b>		<b>126 244</b>	<b>141 931</b>	<b>19,26%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>				
MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	176	18 578	18 686	2,54%
<b>TOTAL</b>		<b>144 823</b>	<b>160 617</b>	<b>21,79%</b>

### 4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées :

Les obligations, valeurs assimilées et droits attachés totalisent au 31-12-2009 un montant de 428 839 dinars et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
EO ATL 2008/1	100	8 000	8 246	1,12%
EO BTE 2009	100	10 000	10 124	1,37%
EO CIL 2009/1	100	10 000	10 199	1,38%
EO TL 2008/1	100	8 000	8 211	1,11%
EO TL 2009/1	400	40 000	41 738	5,66%
EO TL SUB 2009	100	10 000	10 121	1,37%
EO UIB 2009/1	100	10 000	10 216	1,39%
<b>TOTAL</b>		<b>96 000</b>	<b>98 855</b>	<b>13,41%</b>
<b>BTA</b>				
BTA-6.10%OCT13	200	199 600	201 952	27,40%
BTA-7.00%FEV15	15	15 495	16 137	2,19%
BTA-7.00%FEV15	35	38 063	39 761	5,39%
BTA-7.50%AVRIL14	15	16 350	16 915	2,29%
BTA-7.50%AVRIL14	29	31 393	32 594	4,42%
BTA-8.25%JUIL14	20	22 000	22 625	3,07%
<b>TOTAL</b>		<b>322 900</b>	<b>329 984</b>	<b>44,77%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>418 900</b>	<b>428 839</b>	<b>58,18%</b>

**4.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2009 un montant de 22 937 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Du 01/01/09 au 31/12/09	Du 21/02/08 au 31/12/08
Revenus des actions et valeurs assimilées	5 159	1 750
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	15 354	11 093
Revenus des titres OPCVM	2 424	4 382
<b>Total</b>	<b>22 937</b>	<b>17 225</b>

**4.4- Note sur les placements monétaires**

La valeur des placements monétaires et disponibilités arrêtée au 31 décembre 2009 s'élève à 146 539 dinars répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>				
<b>BONS DE TRÉSOR</b>		<b>9 594</b>	<b>9 749</b>	<b>1,32%</b>
BTCT52S-08-07-10	10	9 594	9 749	1,32%
<b>Placements</b>		<b>100 000</b>	<b>102 979</b>	<b>13,97%</b>
CP BIAT 05-03-2011	100	100 000	102 979	13,97%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>109 594</b>	<b>112 728</b>	<b>15,29%</b>
- BANQUE		33 811	33 811	4,59%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>143 406</b>	<b>146 539</b>	<b>19,88%</b>

**4.5- Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 754 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/09 au 31/12/09	Du 21/02/08 au 31/12/08
Revenus des bons de trésor	155	0
Revenus sur comptes de dépôt	620	189
Revenus des autres placements monétaires	2 979	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 754</b>	<b>189</b>

**4.6- Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2008\***

- Montant	460 000
- Nombre de titres	4 600
- Nombre d'actionnaires	30

**Souscriptions réalisées**

- Montant	200 000
- Nombre de titres	2 000
- Nombre d'actionnaires nouveaux	15

**Rachats effectués**

- Montant	14 300
- Nombre de titres	143
- Nombre d'actionnaires sortants	-

**Capital au 31/12/2009\*\***

- Montant	645 700
- Nombre de titres	6 457
- Nombre d'actionnaires	45

<b>Autres effets/capital</b>	
- Variation des plus et moins valeurs potentielles	14 519
- Plus valeurs réalisées sur cession de titres	10 109
- Frais de négociation	-3 030
- Droit de sortie	163
- Régularisation des sommes non distribuables	15 714
- Résultat non distribuables sur exercices clos	28 760
<b>Capital au 31/12/2009</b>	<b>711 935</b>

\* Valeur du Capital compte non tenu du résultat non distribuable sur exercice clos.

\*\*Valeur du Capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice.

#### 4.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt. Le détail des charges de gestion de placements pour la période se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Solde 31/12/2008
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	5 782	3 127
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	1 094	391
<b>Total</b>	<b>6 876</b>	<b>3 518</b>

#### 4.8- Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 2 802 dinars pour l'exercice 2009. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Solde 31/12/2008
REMUNERATION CAC	1 900	1 820
REDEVANCE CMF	612	331
IMPOT & TAXES	120	123
PUBLICITE & PUBLICATIONS	151	130
SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	19	18
<b>Total</b>	<b>2 802</b>	<b>2 422</b>

### 5- Autres notes aux états financiers

#### 5.1 Transactions avec les parties liées

La gestion de AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 0,8% HT, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2009 s'élève à 5 782 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à « BIAT ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net avec, à partir de la deuxième année, un minimum de 1 000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2009 s'élève à 1 094 DT.

#### 5.2 Evènements postérieurs

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire datant du 21/05/2010 et par conséquent ne tiennent pas compte des événements postérieurs survenus après cette date.